



Inscription sur le registre nominatif dans le cadre du Plan d'Alerte et d'Urgence

La commune de Thoiré sur Dinan, dans le cadre de la lutte contre l'isolement, met à la disposition de ses administrés un registre nominatif sur lequel peuvent s'inscrire les personnes âgées de 65 ans et plus, les personnes âgées de 60 ans reconnues inapte au travail ou les personnes en situation de handicap.

- Ce registre est mis en place dans le cadre du plan d'alerte et d'urgence départemental pour des risques exceptionnels et notamment de canicule.
- En cas de déclenchement un contact périodique sera organisé afin de s'assurer du bien-être et de la sécurité des personnes inscrites.
- Le registre constitué est nominatif et confidentiel et s'inscrit dans une démarche volontaire. Les données recueillies sont destinées à l'usage exclusif de la commune de Thoiré sur Dinan et du Préfet de la Sarthe à sa demande dans le cadre du Plan d'Alerte et d'Urgence.

Qui peut s'inscrire sur le registre?

- Les personnes âgées de 65 ans et plus,
- Les personnes de plus de 60 ans reconnues inaptes au travail,
- Les personnes adultes handicapées.

Comment s'inscrire ?

A l'aide du formulaire ci-joint de demande d'inscription sur le registre nominatif.

Qui peut solliciter l'inscription sur le registre?

- La personne elle-même (formulaire au recto),
- Son représentant légal (formulaire au verso),
- Un tiers (ami, proche, médecin, service d'aide à domicile...) sous réserve de l'accord de l'intéressé au moment de la demande ou à posteriori (formulaire au verso).

Ce formulaire pourra être adressé :

- **Par mail à l'adresse suivante :**
mairie.thoiresurdinan@wanadoo.fr

- **Par courrier à**
Mairie
11 rue Gabriel Guyon
72500 THOIRE SUR DINAN

- **Par téléphone :**
02 43 44 10 32 (uniquement pour des demandes d'inscription par la personne elle-même ; inscription qui devra être ensuite confirmée par l'intermédiaire de la fiche d'inscription).